



## Mairie de Charensat

### Réunion du 06 Mars 2017

**Présents :** MM. BARRIERE– BLANCHON– CHAMBON- CLOAREC– COTTET– DUBOISSET– LENOBLE– MOURLON– POUCHOL- SENETAIRE

**Absents excusés :** Mme BACCONNET (pouvoir à Mr SENETAIRE) – Mme DEBOUDARD (pouvoir à Mme LENOBLE)- Mme MOUILLET (pouvoir à Mr BLANCHON).

**Date de convocation :** 24/02/2017.

L'an deux mil dix-sept, le 06 Mars à 20h00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mme DUBOISSET a été nommée secrétaire de séance.

Remarques concernant le compte-rendu du 18/01/2017 :

- Mme LENOBLE fait remarquer deux erreurs à corriger sur le précédent compte-rendu : Nouvelle intercommunalité « **34** communes au lieu de **53** » et permis de construire du bâtiment d'accueil « recours hiérarchique auprès du Préfet ou recours gracieux auprès **du Sous-Préfet** ».

**Approbation du compte-rendu du 18/01/2017** : contre : 4 – abstention : 0 – pour : 9

### QUESTIONS DEBATTUES

**Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires**

- **Remerciements** de Mr et Mme POUGHEON Maurice pour le colis de Noël offert par le CCAS.
- **Remerciements** de Mlle DUCROS Maryline pour le cadeau offert à sa fille Oriane lors de la cérémonie des vœux.
- **Courrier du Conseil Départemental** : attribution d'une subvention de 7 500 € au titre des amendes de police pour le dossier d'aménagement aux abords de la maison de retraite.
- Mr le Maire explique qu'une subvention de 30 000 € de la Région va être attribuée à la commune pour la construction du bâtiment à Chancelade, avec le soutien de la communauté de Communes.
- **Vote des différentes taxes pour 2017** : Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016, à savoir pour la commune :

- Taxe d'habitation : 9,00 %
- Taxe foncière (bâti) : 15,60 %
- Taxe foncière (non bâti) : 53,40 %

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident ne pas augmenter les taxes pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose de revoir les tarifs de l'eau :

- Prix du m3 d'eau : 0,95 €
- Taxe d'assainissement : 0,50 €
- Compteur principal : 30,50 €
- Compteur de champ : 15,30 €
- Compteur en attente : 7,70 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, décident d'augmenter uniquement le prix du m3 d'eau pour l'année 2017 : 1,00 €/m3.

- **Révision des loyers communaux** compte-tenu de la variation de l'Indice de Référence des Loyers

- DUBOSCLARD Elodie : au 1/03/2017 loyer de 353,52 € au lieu de 352,90 €
- DESCAMPS Michel : au 01/04/2017 loyer de 559,06 € au lieu de 558,08 €

Le Conseil Municipal accepte l'augmentation des loyers.

- **Subvention au RPI** : Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention du RPI Biollet Charensat Espinasse pour le voyage scolaire prévu fin mars. Le montant total du séjour est de 11 489 €. Le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 1 200 € au RPI Biollet Charensat Espinasse.
- **Avancement de grade** : Mr PEROL Jean-Michel demande à bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe car il remplit toutes les conditions depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le Conseil Municipal accepte l'avancement de grade au 01-04-2017.
- **Tarifs des gîtes saison 2017-2018** : Monsieur le Maire rappelle les tarifs des gîtes selon les différentes périodes. Le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs pour la saison 2017-2018 comme suit :

SAISON 2017 - 2018	TARIFS 2016	TARIFS 2017	Calendrier des saisons tarifaires
TRES HAUTE SAISON ETE	380 €	400 €	Du samedi 21 juillet au samedi 18 août 2018
HAUTE SAISON ETE	380 €	380 €	Du samedi 7 juillet au samedi 21 juillet 2018 <b>et</b> du samedi 18 au samedi 25 août 2018
MOYENNE SAISON	340 €	340 €	Du samedi 5 mai au samedi 7 juillet 2018 <b>et</b> du samedi 25 août au samedi 29 septembre 2018
VACANCES NOEL	280 €	280 €	Du samedi 23 décembre 2017 au lundi 6 janvier 2018
VACANCES DE FEVRIER	280 €	280 €	Du samedi 10 février au samedi 10 mars 2018
HIVER	240 €	240 €	Du lundi 6 janvier au samedi 10 février 2018 <b>et</b> du samedi 10 mars au samedi 7 avril 2018
VACANCES DE TOUSSAINT	280 €	280 €	Du samedi 20 octobre au samedi 3 novembre 2018 *
BASSE SAISON	240 €	240 €	Les autres périodes

Il convient également de choisir la centrale de réservation pour l'année 2017-2018. La commune peut continuer avec Résa-gîtes Aurillac ou bien adhérer au nouveau service de réservation Résa-Gîtes Puy-de-Dôme. Après délibération, le Conseil Municipal décide d'adhérer au nouveau service Résa-Gîtes Puy-de-Dôme pour la saison 2017-2018 pour un essai d'un an.

- **SIEG : Groupement d'achat d'électricité** : Mr le Maire propose de renouveler l'adhésion à un groupement de commandes du SIEG pour une durée de 6 ans (2018-2021)- Le Conseil Municipal accepte et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à cette adhésion.

- **Communauté de Communes du Pays de St-Eloy** : Mr le Maire explique qu'il est nécessaire de désigner des membres pour diverses commissions.

Proposition de deux membres pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) : POUCHOL Robert- DUBOISSET Michèle.

Désignation des membres pour la Commission Locale d'évaluation des Transferts de Charges (CLECT) : Titulaire : BLANCHON François- Suppléant : LENOBLE Danielle

Désignation d'un membre pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) : CLERET Nathalie  
Le Conseil Municipal accepte la désignation de ces membres.

- **Devis de SARL TIXIER pour un coffret extérieur de prises de courant** : Montant HT : 3 660 €. Le Conseil Municipal décide de demander deux autres devis afin d'effectuer une comparaison avant de prendre une décision. Si faible écart entre les devis, le Conseil Municipal décide de choisir SARL TIXIER.

- **Devis de SARL DASSAUD** : pour le renforcement du réseau d'eau potable secteur la Prade : Montant HT : 26 038,21 €. Accord à l'unanimité.

- **Devis pour l'achat d'une armoire pour mettre le linge des gîtes** : FABREGUE : 303,52 € HT – JPG : 379,00 € HT- MANUTAN : 336,00 € HT. Le Conseil Municipal décide de commander l'armoire à FABREGUE.

- **Achat raseuse** : Monsieur le Maire fait part d'une opportunité sur la commune pour l'achat de la raseuse à Daniel BERAUD qui propose de la vendre 2 500 € à la commune- Il présente le devis de l'entreprise AGRAM pour un neuf : 4 915,00 € HT. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'achat de la raseuse à Daniel BERAUD à 2 500,00 €.
- **Dossier de soutien à l'investissement public local année 2017** : Mr le Maire explique qu'un dossier de demande de subvention a été déposé pour les travaux de rénovation de l'école. Le dossier est identique au dossier DETR 2016.
- **Document d'arpentage au Chiret** chez Nicole BUVAT : Il est nécessaire de consulter les habitants du village car la partie de terrain qu'elle souhaite acheter fait partie des sectionnaux.
- **Lecture du compte-rendu de la réunion sur l'eau** à Biollet : Une réunion a eu lieu le 23/01/2017 en présence de Mr le Maire, Eric CLOAREC, Jean-Michel PEROL et Philippe DASSAUD et des élus de la commune de Biollet afin de discuter du futur de la compétence de la gestion de l'eau au niveau de la communauté de communes et de notre positionnement, et d'une interconnexion provisoire avec la commune de Biollet pour effectuer les travaux du captage des Sanciaux, si le déficit pluviométrique perdure. Mr le Maire donne lecture du compte-rendu et fait part de son mécontentement par rapport aux fausses informations relayées sur internet par des personnes n'ayant pas assistées à la réunion.
- **Courrier de Mr COURTAT Etienne** : qui demande au Conseil Municipal que la commune de Charensat conventionne avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental afin de pouvoir déposer des dossiers de subventions dans le cadre de l'assainissement autonome. Mr le Maire explique que le SPANC de la commune n'a pas la compétence pour gérer les travaux uniquement pour faire les diagnostics, pour l'instant.
- **Courrier du CHU/INRA pour une réunion d'information** : sur la maladie de Lyme. Elle aura lieu le 21 Mars 2017 à 20h à Saint-Gervais d'Auvergne à la salle des fêtes.
- **Lecture de l'avis des derniers locataires des gîtes** suite à leur séjour à Charensat- Ils ont passé un séjour très agréable.
- **Recensement des couvercles cassés des conteneurs** : Faire la liste des couvercles cassés dans les villages.
- **Panneaux de village** : il manque un panneau au village des Marmétoux, et à Charonnet
- **Avenant au bail de Chancelade** : un nouveau courrier a été adressé aux propriétaires.
- **Adhésion au FDGDON** : la cotisation est de 240 € pour la commune, mais voir s'il y a des volontaires pour faire le piégeage avant d'adhérer.
- **Commandes de camions de pierre** : - chemin de Couberteix à la rivière : 1
- Les Chassagnols : 2
- Chemin de la Faye : 2
- Etangs de Mr Cluzel : 2
- Les Marmétoux : 1
- Les collanges : voirie forestière – La Croix : 3
- Les Sanciaux et Les Persats : Commande déjà faite

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,